

DELIBERATION N° 2026-02-001

SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU MAUMONT

Département de la Corrèze

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 17 FEVRIER 2026
A 16 HEURES

Nature de l'acte :	Délibération
Domaine d'intervention :	
7	Finances locales
7.1	Décisions budgétaires
<u>Objet</u> :	Acquisition d'un terrain aux Pougues des Plats à ST CLEMENT-acte amiable en la forme administrative

L'an deux mille vingt-six, le 17 février à 16 heures

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège du Syndicat à Favars, sous la présidence de Monsieur DELAGE Alain

Date convocation du Comité Syndical : **10 février 2026**

Nombre de membres en exercice : **22**

Présents : 16

Pouvoir :

Votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Secrétaire de séance : Madame MAURY Cathy

Présents :

Monsieur CHASTANET Jacques pour la commune de ST- CLEMENT

Monsieur BREUIL Robert et Madame MAURY Cathy pour la commune de ST GERMAIN LES VERGNES

Monsieur DELAGE Alain et Monsieur HOSPITAL Laurent pour la commune de ST HILAIRE- PEYROUX

Monsieur BOUYOUX Éric et Monsieur SOULARUE Daniel pour la commune de STE FEREOLE

Monsieur MANIERE Christian et Monsieur PRIMAULT Patrice pour la commune de VENARSAL

Monsieur VIALLE Marcel pour la commune de CHAMEYRAT

Monsieur DUPAS Éric et Monsieur DELAGE Alain pour la commune de ST MEXANT

Madame BESSE Eliette et Monsieur ESCURE Michel pour la commune de CORNIL

Monsieur SOULIER Raymond pour la commune de FAVARS

Monsieur VERGNE Jean-Pierre pour la commune de CHANTEIX

Absents :

Monsieur MOUSSOUR Florent et Monsieur DURAND Yann pour la commune de LE CHASTANG

Monsieur BARATAUD Julien pour la commune de CHANTEIX

Monsieur JAUVION Bernard pour la commune de FAVARS

Monsieur CHANAT Christophe pour la commune de ST CLEMENT

Monsieur CHARBONNEL Daniel pour la commune de CHAMEYRAT

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité Syndical qu'il a été décidé par délibération n°2025-03-016 du 27 mars 2025 de procéder à la régularisation des accès à certains réservoirs et stations, de confier à Madame Marie CHEMIN l'étude de l'ensemble de ces régularisations et la préparation des dossiers s'y rapportant.

Sur la commune de ST CLEMENT, il y a lieu de régulariser les accès au réservoir des POUGES par l'acquisition d'un terrain aux Consorts BARRAT.

Monsieur le Président, donne lecture du projet d'acte amiable qui consiste à la vente par les consorts BARRAT au SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU MAUMONT d'une parcelle cadastrée ZC 105 située aux Pougés des Plats à ST CLEMENT d'une superficie de 3 ca.

La présente vente est consentie moyennant le prix de UN EURO (1,00€).

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité:

- Approuve l'acquisition de la parcelle cadastrée ZC 105, d'une superficie de 3 ca, appartenant aux consorts BARRAT, au prix de UN EURO (1,00 €)
- Autorise Monsieur le Président à signer l'acte correspondant et tous documents afférents à cette acquisition
- Charge Monsieur le Président d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération
- Dit que tous les frais, droits, honoraires, et autres dépenses liées à cette acquisition seront supportés par le Syndicat
- Décide d'inscrire les dépenses correspondantes à cette acquisition au budget

Pour copie conforme,
LE PRÉSIDENT Alain DELAGE

